

Recommandé  
**Institution** du Tribunal Fédéral  
Cour Constitutionnelle  
Av. du Tribunal Fédéral 29  
1014 Lausanne

Recommandé  
Département Fédéral de la Justice  
Madame Simonetta SOMMARUGA  
Palais Fédéral Ouest  
3003 Berne

**Tribunal à récuser**  
**Adresse**

## Plainte constitutionnelle et

**Récusation de l'ensemble des juges et autres magistrats en bloc et à tous les niveaux de l'Institution, et application des sept requêtes déposées au Conseil Fédéral le 23 mai 2015**

## Préambule

*« En politique et dans le système judiciaire, y compris les avocats et notaires, TOUS les intervenants à quelques rares exceptions, sont obligatoirement membres de Clubs de services et de la Franc-Maçonnerie »...*

**Un Pays dans lequel les membres des pouvoirs judiciaire et politique, les hauts fonctionnaires de la police et des services des administrations sont unis par des liens secrets, au sein d'une organisation elle aussi secrète, et dont le mode de fonctionnement est basé sur une « constitution » illégale, est un « Etat de non Droit » !**

## Récusations en bloc des membres du Tribunal Fédéral ou de tout autre Tribunal

**« On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif » !** Ainsi en est-il du suivi des procédures confiées aux « Frères » magistrats dans notre système judiciaire dégénéré en Suisse. Ceux-ci sont chargés de couvrir les escroqueries et crimes organisés en bande par la Franc-Maçonnerie et les membres de ses **Clubs de services (LIONS Club, Rotary, Kiwanis, Ambassador, etc.)** qui ont prêté serment en faveur de leur propre « constitution », laquelle contrevient à notre **Constitution Fédérale**. Au surplus, ils agissent dès lors sous le couvert du SECRET et du MENSONGE !!!

Il a été mis en évidence aujourd'hui, qu'une multitude de sections de Clubs de services ont été fondées à partir de 1995, dans lesquelles ont été recrutés des juges, des politiciens, des hauts fonctionnaires, avocats, des dirigeants de l'économie, etc. Cette période correspond à l'escroquerie des centaines de milliards des royalties sur les brevets FERRAYÉ. [www.worldcorruption.info/bernleaks.htm](http://www.worldcorruption.info/bernleaks.htm) (dossiers FedPol, BLOCHER, LAUBER, Panama Papers, SwissLeaks).

On doit ajouter encore les Partis politiques, PDC, PLR, UDC, PS, etc. auxquels les juges sont soumis, puisqu'ils sont nommés sous une bannière politique. Il en est de même du reste, de tout fonctionnaire...

Les implications de magistrats dans ces clubs et dans les Partis, ont alors généré des **conflits d'intérêts** qui ont eu des **répercussions gigantesques contre l'intérêt et les Droits des Citoyens et celui des Justiciables**. Ces derniers se sont ainsi retrouvés empêtrés dans des procédures viciées d'avance par les mensonges, les tricheries, les faux procès-verbaux et les fausses vérités procédurales auxquels se



prêtaient et se prêtent encore aujourd'hui sans retenue, l'ensemble des membres de ces organisations criminelles et des Partis qui contrôlent nos Institutions sous couvert de leur SECRET.

L'évaluation du Juge Joël KRIEGER [www.worldcorruption.info/evaluations.htm](http://www.worldcorruption.info/evaluations.htm) est significative du crime judiciaire au service de l'Etat et commandité par lui !

Le procès d'Appel-au-Peuple de 2006 qui a valu près de 9 ans de prison aux 3 principaux lanceurs d'alertes a démontré que pour couvrir ses complices, l'appareil judiciaire est capable de commettre tous les crimes. L'escroquerie organisée par **UBS SA** avec la complicité de l'Avocat plaignant **Michel TINGUELY** dans [l'affaire SAVIOZ](#) est documentée et ne laisse planer aucune équivoque sur les escrocs... Mais les juges Francs-Maçons du Tribunal de Lausanne ont condamné les lanceurs d'alertes et les criminels poursuivent leurs crimes. Quant à la Victime, elle a été ruinée !

Il est maintenant évident que depuis les années 1990 lors desquelles la Franc-Maçonnerie a mis en place tout son réseau de Clubs, les fonctionnaires, magistrats et politiciens qui étaient au service de l'Etat, n'ont plus respecté les critères garantissant l'objectivité nécessaire à l'application de leurs tâches de fonctions. L'arbitraire systématique s'est installé.

Dès lors, il est clair que toutes les décisions qu'ils ont pu prendre à l'encontre des Droits des Citoyens, devenus des Victimes de l'Etat, doivent être annulées et nous les Victimes, devons être indemnisées. Il est impératif et URGENT, d'interdire sans délai à ces criminels en robe noire et autres « magistrats », d'exercer leur activité et de les poursuivre pour crime organisé en bande. Nous sommes les Victimes et les dénonciateurs de leurs CRIMES et nous savons de quoi nous parlons !

Le mercredi **21 septembre 2016**, un entretien a eu lieu avec un avocat valaisan (c'est pareil dans tous les Cantons) recommandé du fait qu'il n'aurait pas été un membre de Club maçonnique. D'entrée de cause, un flyer dénonçant les Clubs de services lui a été présenté, document qu'il a immédiatement pris la peine de lire.

En cours de lecture déjà, l'avocat en question a signifié qu'il était inutile de poursuivre l'entretien, puisqu'il se trouvait en **conflit d'intérêt**. Qu'il était lui-même membre d'un Club maçonnique chablaisien et que compte tenu des dénonciations faites dans ce contexte, qu'il ne pouvait pas garantir l'objectivité que tout justiciable est en droit d'attendre d'un défenseur. Il a même été incapable de recommander un Confrère qui ne serait pas membre d'un Club de services, puisque selon lui, tous en font partie. Comme les magistrats du rest.



Il faut se souvenir des déclarations de **Dominique DE BUMAN** du 24 mai 2006 « **La société est complètement pourrie. Cela ne fonctionne que par les petits copains. Il y a des problèmes partout. La société fribourgeoise n'est pas exempte d'histoires de corruption ou de copinage** ». [...] « **J'ai eu vent de certaines choses qui ont été couvertes, c'est vrai, je le sais** ». **Je sais que les**

**Autorités sont complètement corrompues, mais ça ne s'arrête pas là. Si je dénonçais tout ce que je sais, la SUISSE entière tremblerait...**

**Dans un Etat de Droit, Ministère Public de la Confédération et Tribunal Pénal Fédéral se seraient rués sur ces informations** pour connaître les éléments qui avaient conduit le Conseiller National à déclarer publiquement des accusations aussi graves et l'intéressé aurait immédiatement été placé au secret pour éviter toute collusion.

**Mais dans le cas DE BUMAN, rien ! Nada !** Bien au contraire, des pressions utiles ont été faites pour que le Conseiller National **PDC** Dominique DE BUMAN **se rétracte et s'excuse**. En voici les raisons :

1. Les révélations de Dominique DE BUMAN étaient vraies !
2. Dominique DE BUMAN a connaissance des centaines de milliards blanchis en Suisse dans le cadre de l'escroquerie des royalties sur les brevets FERRAYÉ
3. Dominique DE BUMAN qui n'était peut-être pas (ou pas assez) corrompu, a voulu une part de la corruption qui circule et a fait passer un message
4. Les noms « DE BUMAN Jean-Luc et DE BUMAN Nicolas (Ernst & Young et HSBC entre-autres) » dans notre base de données de l'escroquerie et du blanchiment des royalties, donnent un début de réponse... (voir aussi dossier Money Plane sur BernLeaks).
5. Dominique DE BUMAN avait confirmé qu'il savait que l'affaire CONUS était criminelle et politique.



**Christophe DARBELLAY, Président suisse du PDC** est toujours resté à l'écart des dénonciations précitées, alors qu'il ne fait aucun doute qu'il trempe dans la corruption dénoncée par **Dominique DE BUMAN**. Et aujourd'hui, il **se présente au Conseil d'Etat valaisan** ! Selon les récentes révélations de la Presse, Christophe DARBELLAY ne fait pas que tromper les Citoyens. Son comportement démontre le fond de sa morale et de son éthique. Mais dans le cadre des révélations de Dominique DE BUMAN, il s'agit de crimes d'escroqueries poursuivis d'office pour lesquels DARBELLAY est dès lors le complice. Ainsi en ne poursuivant pas ces deux individus, tant les membres du Ministère Public de la Confédération que les membres du Tribunal Fédéral se rendent eux aussi collégalement complices des crimes d'escroqueries. Ils ne peuvent dès lors plus prétendre vouloir juger nos causes.

Les principes sont les mêmes au niveau des magistrats à tous les échelons de la hiérarchie jusqu'au Tribunal Fédéral, comme en témoignent les dossiers de **BernLeaks** suivants, sur [worldcorruption.info](http://worldcorruption.info) :

- Corruption Suisse – L'expérience BLOCHER (documentaire **révisionniste**)
- Michael LAUBER, Procureur général de la Confédération et les réseaux de blanchiment
- Roland Max SCHNEIDER, Juge fédéral à qui la Zürich Assurances fait des cadeaux indus
- FedPol, la Police fédérale corrompue
- Money Plane, durant deux ans la Réserve Fédérale US fournit quotidiennement la Mafia Russe en centaines de millions de dollars pour blanchir les royalties FERRAYE escroquées à Genève
- Escroquerie du patrimoine CONUS [www.daniel-conus.info](http://www.daniel-conus.info)
- **UBS SA** et Michel TINGUELY, avocat escroquent le patrimoine de Birgit SAVIOZ
- **Et enfin, les lanceurs d'alerte contre ces crimes, sont emprisonnés pour les faire taire... les Sites sont censurés illégalement !**

**L'esprit de corps des juges a pour but de permettre, couvrir et garantir le succès de toute démarche des membres du crime organisé en bande contre des Citoyens qui tenteraient de faire respecter leurs Droits constitutionnels :**

Dans les dossiers cités ci-dessus, le dossier du « **Juge fédéral SCHNEIDER** accessible sur [www.worldcorruption.info/schneider.htm](http://www.worldcorruption.info/schneider.htm) fait état de la conduite mafieuse d'un juge de la plus haute Cour du Pays, dans une escroquerie à l'assurance cautionnée par tous les pouvoirs de l'Etat. Il en est de même du **juge du Tribunal Pénal fédéral Stéphan BLAETTLER** qui a rejeté notre plainte dans le cadre de l'affaire GIROUD, liée au blanchiment des royalties.

L'ex Ministre de la Justice **Christoph BLOCHER**, complice ou commanditaire avec le Parlement suisse, d'un documentaire révisionniste pour couvrir l'escroquerie des royalties (part d'**UBS SA**), alors que lui-même et le Président actuel de la Confédération **Johann SCHNEIDER-AMMANN** étaient tous deux au Conseil d'administrations d'**UBS SA** est significatif de la corruption au niveau national. D'autant plus qu'après la révélation de leurs liens avec **Christoph ZOLLINGER** partenaire de **MOSSACK-FONSECA** [www.worldcorruption.info/panama\\_papers.htm](http://www.worldcorruption.info/panama_papers.htm), aucune instance judiciaire n'agit pour ouvrir des enquêtes sur des crimes qui sont poursuivis d'office... [www.worldcorruption.info/corruption\\_ch.htm](http://www.worldcorruption.info/corruption_ch.htm)

Le Crime organisé en bande est à tous les niveaux de l'Etat et il évolue grâce à la complicité des Pouvoirs judiciaires. Le dossier **FedPol** est significatif de cette situation : [www.worldcorruption.info/fedpol.htm](http://www.worldcorruption.info/fedpol.htm) Mais il y a aussi le dossier dans lequel le Tribunal Fédéral bafoue sa propre jurisprudence pour servir les besoins d'un fonctionnaire qui abuse de son autorité et qui a maintenant déposé plainte pénale contre le lanceur d'alerte (citation le 8.11.2016) [www.worldcorruption.info/aide\\_sociale.htm](http://www.worldcorruption.info/aide_sociale.htm)

**Les Instances judiciaires suisses ont depuis 1990, la vocation de protéger la Mafia du Crime organisé en bande sur le territoire suisse et de garantir l'impunité des criminels.**

**En conséquence, nous récusons en bloc tous les membres des Tribunaux de Suisse, jusqu'au jour où nos revendications selon les 7 requêtes du 23 mai 2015 auront été mises en application : [www.worldcorruption.info/index\\_htm\\_files/fm\\_55\\_23-05-2015.pdf](http://www.worldcorruption.info/index_htm_files/fm_55_23-05-2015.pdf)**

## Plainte constitutionnelle

Nous les Victimes, ne prendrons plus la peine de faire valoir une défense quelconque dans une audience, de motiver ce qui serait un « Recours » au sens du Code de procédure dans un Etat de Droit, puisque cet « Etat de Droit » n'est plus qu'une illusion. Les procédures judiciaires, sont sous contrôle d'un système mafieux qui n'a plus rien à voir avec l'application de la « justice » mise en place par le Législateur. La séparation des pouvoirs n'est plus qu'une duperie et les responsables de l'Etat qui prétendent dans ce contexte ne pas pouvoir intervenir au nom de la sacro-sainte séparation des pouvoirs, démontrent leur complicité dans le détournement de notre Etat de Droit. Ces individus trompent le Peuple et doivent être poursuivis !

En l'occurrence, aucun Tribunal n'est plus habilité à traiter une procédure concernant une Victime, puisque sa récusation est requise en bloc et que la mise en application des 7 requêtes déposées au Conseil Fédéral le 23 mai 2015, est sollicitée.

Selon les codes de procédures, il suffit qu'il y ait suspicion envers un juge ou un Tribunal, d'un manque d'objectivité ou que l'on puisse soupçonner une partialité ou un risque d'arbitraire, pour que la récusation de juges puisse être requise.

Nous n'en sommes plus là, puisque l'évidence de crimes commis en bande par toute une organisation de juges qui agissent sous le couvert du SECRET maçonnique et dans le mensonge, démontre que tous ces Mafieux n'ont plus aucun scrupule et se permettent d'abuser de leur autorité en toute impunité.

C'est dans ce sens, que les juges, autres magistrats et fonctionnaires qui interviennent, outrepassent les demandes de récusations qui les concernent et qu'ainsi, **« une autorité dont la récusation est demandée en bloc peut écarter elle-même ou le faire par ses complices, la requête déposée, sous prétexte fallacieux qu'elle serait abusive ou manifestement mal fondée... »**

**Il n'est plus abusif** aujourd'hui de récuser systématiquement et sans discernement TOUS les juges et tribunaux ou toute autre instance. Il est au surplus totalement faux de considérer que cette pratique reviendrait à vouloir paralyser le fonctionnement de l'appareil judiciaire.

En réalité, c'est l'ensemble de ces juges et autres magistrats et fonctionnaires qui, par des comportements inadéquats et abusifs durant des décennies, ont conduit eux-mêmes l'appareil judiciaire à la cessation de ses droits de pratiquer. Ce sont les personnes précitées elles-mêmes, par leur attitude crapuleuse – leurs mensonges, tricheries, faux procès-verbaux, fausses vérités procédurales, pratique du double dossier, des comportements qui font dès lors partie d'une attitude usuelle – ce sont eux qui ont fait perdre toute crédibilité à l'Institution judiciaire à tous les niveaux de l'Etat, ce qui conduit aujourd'hui les Citoyens à **refuser de se présenter devant des Criminels en robe noire !** Ce sont ces principes mafieux et criminels qui ont permis d'escroquer systématiquement et impunément les Citoyens.

Dès lors, ces refus systématiques et sans discernement de nous soumettre à des institutions cancérisées par le crime organisé en bande, nous les pratiquerons **jusqu'au jour où les sept requêtes adressées au Conseil Fédéral le 23 mai 2015 auront été appliquées** et que tous les juges, magistrats, hauts fonctionnaires actuellement en service sous contrôle de la Franc-Maçonnerie, auront été exclus du système. Jusqu'au jour encore où les Victimes de ce système mafieux auront été indemnisées.

Il n'est pas question de demander la création de Tribunaux non établis par la Loi. Mais la transition ne pourra être faite que par des Tribunaux intérimaires, mis en place selon les critères des sept requêtes.

**C'est aujourd'hui, en réalité, que l'institution judiciaire suisse agit sous couvert de tribunaux non établis par la Loi, donc extraordinaires**, puisque les juges qui exercent, obéissent à leur propre « constitution » contre la Constitution fédérale et ceci sous le couvert du SECRET et du MENSONGE imposés par la « constitution » Franc-Maçonne. Il est imposé dans la « constitution d'Anderson » : **« si un Frère devenait Rebelle envers l'État, [...] pour ne provoquer aucune Inquiétude ni Suspicion politique de la part du Gouvernement au pouvoir, il ne peut pas être chassé de la Loge et ses relations avec la Loge, demeurent indissolubles ».**

**CONDUITE en Présence d'ÉTRANGERS non MAÇONS : Vous serez circonspects dans vos Propos et dans votre Comportement, pour que l'Étranger le plus perspicace ne puisse découvrir ni**

**deviner ce qu'il ne doit pas connaître, et vous aurez parfois à détourner la Conversation et à la conduire prudemment pour l'Honneur de la vénérable Fraternité.**

Dès lors, non seulement, nous ne voulons plus avoir à faire à ces « tribunaux » mafieux, mais au surplus, nous ne prendrons plus en considération leurs décisions et autres jugements à considérer comme illégaux. Il en sera de même de tout acte de condamnation par des « magistrats » assermentés et par des fonctionnaires de police, etc. Nous ne nous présenterons plus devant des Mafieux. Nous ne tolérerons plus leurs abus de Droit !

Les jugements et autres décisions, tout comme les levées d'oppositions aux poursuites ou encore des amendes, des condamnations d'emprisonnement, etc. font partie d'un contexte général de mensonges de la part de magistrats, politiciens et fonctionnaires qui ont tous menti et triché pour soumettre le justiciable.

En regard des violations graves de ses Droits constitutionnels et du fait que la poursuite d'une procédure judiciaire dans un tel contexte n'a plus aucun sens, les recours contre une décision juridictionnelle ou administrative apparaissent dès lors comme indéfendables. Ceci dû au fait que la décision notifiée a été prise par des individus qui – bien qu'établis selon la Loi suisse – obéissent à une doctrine anticonstitutionnelle d'une organisation criminelle internationale.

- **En conséquence, le soussigné demande la récusation en bloc du Tribunal cité en adresse et de toute autre instance judiciaire.**
- **dépose formellement plainte d'une part contre l'Institution coupable qui a initié la présente démarche et d'autre part contre les magistrats (fonctionnaires) qui ont sciemment violé le Serment qu'ils ont prêté ou tout simplement abusé de leur autorité dans le crime que je dénonce.**
- **Le soussigné forme d'ores et déjà ses réserves civiles à l'encontre des personnes morales et physiques protagonistes et contre l'Etat d'une manière plus générale.**

Signature

Annexe : Requêtes du 23 mai 2015

Copie : Président du Conseil d'Etat (du Canton concerné)